le journal du CCAS de Saint-André de Sangonis

Juin 2021 • N°9

Journal d'informations du Centre Communal d'Action Sociale

ACTIONS SENIORS

Après-midis récréatives

Enfin on se retrouve !

Au vu des directives sanitaires nationales, les après-midis récréatives ont pu reprendre. Ainsi le 1er juin, 10 personnes, vaccinées bien sûr, se sont réunies pour partager un moment convivial. Attendues depuis plus d'un an, ces retrouvailles se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur.

Afin de rattraper le temps perdu, le conseil d'administration du CCAS a pris la décision d'organiser les après-midis récréatives tous les 15 jours.

Calendrier

2021								2022												
Septembre		Octobre		Novembre			Déc.	Janvier		Février		Mars			Avril		Mai		Juin	
7	21	5	19	2	16	30	14	4	18	1	15	1	15	29	12	26	10	24	7	21

**** Pour toutes les activités seniors, les personnes doivent être vaccinées.***

Des ateliers informatiques pour les seniors

Se familiariser avec les nouvelles technologies : le CCAS de Saint André de Sangonis propose aux seniors de sa commune des ateliers numériques gratuits : il s'agit ainsi de favoriser leur autonomie, de développer les services et lutter contre l'isolement.

Pour se faire, la ville bénéficie du soutien de l'association Ufcv qui œuvre en ce sens au quotidien auprès des personnes de plus de 60 ans.

L'Ufcv met en place à partir du 3 septembre 2021 à la salle du conseil de la mairie (cours de la place), des ateliers numériques collectifs pour un petit groupe de personnes (10 maximum). Ils sont animés par un formateur professionnel, accompagné par deux jeunes en mission de service civique, et ont lieu une fois par semaine, pendant 8 semaines.

Ces ateliers permettent de découvrir l'ordinateur, internet, et d'autres outils numériques. Objectif : sortir les seniors de leur isolement et faciliter les liens intergénérationnels.

Après avoir découvert ces outils, le formateur accompagne sur les usages que les seniors peuvent en faire. Les champs d'action sont nombreux, que ce soit pour les loisirs (trouver un programme télé, une recette de cuisine), rester en contact avec la commune, la famille, les amis, ou pour faciliter les démarches administratives (CAF, impôts, Cesu, gaz, etc...)

CES ATELIERS SONT GRATUITS :
pour vous renseigner et vous inscrire, vous pouvez contacter le 04 67 57 04 60

Aide aux vacances

Colos apprenantes

Les colos apprenantes sont des séjours de vacances, construits sur le même modèle que les colos. Elles allient des temps de détente et des temps de remobilisation scolaire. Proposées aux vacances d'été et d'automne 2020, elles sont remises en place pour l'été 2021.

Si vous êtes éligible, l'Etat et les collectivités prennent en charge jusqu'à 500 € pour une semaine.

Si vous n'êtes pas éligible, vous pouvez quand même inscrire votre enfant, comme pour une colo classique. Dans ce cas, les aides pour les colos (comme celles de la CAF), et les Chèques-Vacances peuvent être utilisés pour le règlement.

Pour savoir si vous êtes éligible, vous pouvez remplir le formulaire d'éligibilité sur le site de la JPA (Jeunesse au Plein Air) : **https://jpa.asso.fr/colos-apprenantes/**

Les conditions d'éligibilité sont (critères non cumulatifs) :

- Résider en zone rurale (communes de moins de 2000 habitants).
- Résider en QPV, Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.
- Enfants et jeunes en situation de handicap.
- Enfants et jeunes de familles monoparentales.
- Enfants et jeunes dont le quotient familial est inférieur à 1 200.
- Enfants et jeunes dont un des parents était un personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire.

VACAF

• L'aide aux vacances enfants (Avel) pour 2021

L'Avel est une aide accordée par la Caf de l'Hérault aux enfants nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2017 pour un séjour unique de 7 à 8 jours (6 à 7 nuits) organisé pendant les vacances scolaires de la zone C par une structure conventionnée par la Caf et dont le siège social est situé dans l'Hérault ou dans les départements limitrophes (Aude, Aveyron, Gard et Tarn). Pour consulter la liste, connectez-vous à **www.vacaf.org**.

Pour en bénéficier, vous devez, en janvier 2021 :

- Percevoir une prestation de la Caf
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 800€

Les montants :

Cette aide est plafonnée à 50€ par jour maximum. Son montant varie selon votre quotient familial :

- Pour les Qf de 0 à 370€ : 45% du coût du séjour (90% pour les familles monoparentales, nombreuses ou avec enfant en situation de handicap)
- Pour les Qf de 371 à 700€ : 40% du coût du séjour (80% pour les familles monoparentales, nombreuses ou avec enfant en situation de handicap)
- Pour les Qf de 701 à 800€ : 25% du coût du séjour (50% pour les familles monoparentales, nombreuses ou avec enfant en situation de handicap)

• L'aide aux vacances familles (Avf) pour 2021

L'Avf est une aide accordée par la Caf de l'Hérault aux familles pour un ou deux séjours de 3 jours consécutifs minimum (soit 2 nuits) et totalisant 8 jours maximum (soit 7 nuits), et organisés pendant les vacances scolaires de la zone C dans un centre de vacances labellisé Vacaf.

Pour en bénéficier, vous devez, en janvier 2021 :

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 800€
- Être bénéficiaire d'une prestation telle que définie dans les conditions générales, pour vous-même, votre conjoint et vos enfants à charge âgés de moins de 20 ans au 1er janvier 2021
- Le séjour doit impérativement se dérouler pendant les vacances scolaires de la zone C
- Ne pas avoir utilisé l'aide en 2020

Les montants :

Cette aide est plafonnée à 800€. Son montant varie selon votre quotient familial de janvier 2021 :

- Pour les Qf de 0 à 370€ : 45% du coût du séjour (60% pour les familles monoparentales, nombreuses ou avec enfant en situation de handicap)
- Pour les Qf de 371 à 700€ : 40% du coût du séjour (55% pour les familles monoparentales, nombreuses ou avec enfant en situation de handicap)
- Pour les Qf de 701 à 800€ : 25% du coût du séjour (40% pour les familles monoparentales, nombreuses ou avec enfant en situation de handicap)

LOGEMENT

Association Trait d'Union (ATU)

L'Association Trait d'Union vise à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté. Au fil des années, l'ATU a décliné sous différentes formes son projet associatif par la formation, l'emploi, le soutien à l'initiative individuelle et le logement.
En cette période de fin de trêve hivernale, zoom sur leur action d'insertion par le Logement sur notre territoire :

Le Service Accueil et Orientation (SAO) c'est :

Une permanence d'accueil et d'accompagnement pour tout public en difficulté d'ordre social ou confronté à l'absence de logement ou d'hébergement.

Objectifs :

- Accueil, écoute, identification de la demande
- Évaluation des besoins de la personne
- Recherche de solutions et d'orientations adaptées
- Hébergement d'urgence en fonction des disponibilités journalières et en relation avec le 115
- Lieu d'observation social (recueil et exploitation des données)

Modalités d'intervention :

Entretien individualisé avec un travailleur social afin de :

- Mettre en évidence les difficultés
- Envisager les solutions adaptées selon les disponibilités des différents services
- Hébergement d'urgence en fonction des disponibilités journalières et en relation avec le 115

Permanences d'accueil

SANS RENDEZ-VOUS de 9h à 10h30
SUR RENDEZ-VOUS de 15h30 à 17h00
Sauf le mardi matin, weekend et jours fériés
Mail : dispositifsocialurgence@orange.fr

La Boutique Logement c'est :

- Un dispositif qui met en relation des personnes (présentant une autonomie suffisante pour l'accès au logement) en recherche de logements avec des propriétaires ou des agences immobilières.
- Un hébergement en logement temporaire, le temps de rechercher un logement définitif :
  Une candidature auprès du SIAO34 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) est nécessaire.
  Appartements relais, Intermédiation locative et baux glissants.
- Des Ateliers de Recherche Logement :
  Le mardi de 13h30 à 16h00
  Sur **Lodève** en alternance avec **Gignac**
  Sur **Montpellier, Pézenas** et **Clermont** tous les mardis

Pour plus d'informations : https://associationtraitdunion.org/

POUR TOUTE DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE CONTACTEZ LE 115

à noter

Vaccination

La CCVH (Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault), en lien avec les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), en charge de la coordination des projets de santé sur le territoire, a ouvert son centre de vaccination le 19 janvier 2021 dans les anciens locaux du garage Peugeot. Trois mois plus tard, le 19 avril 2021, le centre a été transféré à l'ancien magasin de sport à Cosmo et est ainsi passé de 2 boxes de vaccination à 3. Le 10 juin, un quatrième box de vaccination a été ouvert. Le centre a mis en place un système (vacci'box) permettant de ne perdre aucune dose de vaccin. Il s'agit d'une boite située dans le centre, où toutes les personnes mobilisables rapidement peuvent glisser un bulletin avec leurs coordonnées et sont ainsi contactées à l'instant T. Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Grâce à la ligne téléphonique mise en place par le CCAS depuis le 6 Avril, une centaine de Saint Andréens rencontrant des difficultés à prendre rdv ont pu se faire vacciner.

Un outil de détection des rendez-vous de vaccination est aussi mis à disposition des usagers par le biais du site de ViteMaDose : **https://vitemadose.covidtracker.fr/**. Une solution rapide, simple et fiable. N'hésitez plus, prenez rendez-vous !

À SAVOIR

Depuis le 15 juin, toutes les personnes de plus de 12 ans sont éligibles à la vaccination.

PLAN CANICULE

à noter...

Numéros d'urgence

15 ..... SAMU

17 ..... Police/Gendarmerie

18 ..... Pompiers

112 ..... N° d'appel d'urgence européen

114 ..... N° d'appel d'urgence personnes muettes et malentendantes (fax ou sms)

115 ..... SAMU social / secours aux sans-abri

119 ..... Enfance maltraitée

197 ..... Alerte Attentat/enlèvement

36 24 ..... SOS médecins

39 19 ..... Violences conjugales

39 77 ..... Allô Maltraitance personnes âgées

116 000 ..... SOS enfants disparus

04 91 75 25 25 .. Centre Anti-Poison

Numéros utiles

36 46 ..... CPAM

39 39 ..... Allo Service Public

39 49 ..... Pôle Emploi

0810 25 34 80 ..... CAF

0892 683 208 ..... Chéquier volé ou perdu

0892 705 705 ..... Opposition carte bancaire

0800 23 13 13 ..... Drogues Info Service

0811 91 30 30 ..... Écoute Alcool

0811 91 20 20 ..... Écoute Cannabis

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Directeur de publication : Jean-Pierre Gabaudan - Direction comité de rédaction : Chantal Dumas
Diffusion : CCAS de St-André-de-Sangonis
Conception, réalisation, impression : Dixicom - 04 67 02 68 68
Dépôt légal : 2e trimestre 2021.

dixicom